

présentées en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels, leur nombre n'a augmenté que légèrement par rapport à l'année précédente, passant de 102 à 114. D'autres ministères et organismes gouvernementaux ont engagé 179 consultations avec le ministère des Affaires extérieures au sujet de documents portant ou se répercutant sur la conduite des relations extérieures. Ces consultations ont doublé par rapport à l'année précédente, un fait qui témoigne du rôle capital que joue le Ministère.

Les demandes susmentionnées touchent à tous les domaines d'activité qui intéressent le Ministère. Les réponses ont été fournies dans l'optique de mieux faire connaître les activités du Ministère et la participation du gouvernement aux affaires internationales. Quelque 40 % des demandes portaient sur des dossiers et documents politiques, économiques ou commerciaux particuliers, alors que 30 % concernaient les affaires consulaires ou l'immigration. Les autres demandes portaient sur les dossiers administratifs et de gestion du Ministère. Ce sont les médias — suivis des experts-conseils, des universitaires et des organisations non gouvernementales — qui ont présenté le plus grand nombre de demandes.

Les demandes faites par le grand public en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels visaient

principalement des informations consignées dans les dossiers ministériels sur les passeports, les affaires consulaires ou l'immigration. Quant aux demandes de dossiers du personnel, elles ont été traitées d'une manière expéditive et souvent informelle.

Des séances d'information sur les deux lois et leur application, qui s'adressaient aux cadres supérieurs et aux divers services des directions générales, ont permis de mieux sensibiliser le personnel, au Canada et à l'étranger, aux objectifs de ces lois. Le bureau du Coordonnateur est intervenu dans les consultations et les communications interministérielles sur les deux lois, et a participé à des réunions régionales, nationales et internationales sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

Sous la surveillance générale du Coordonnateur, le Ministère a trié environ un demi-million de pages de dossiers inactifs avant de les transférer aux Archives nationales. Le bureau du Coordonnateur est en outre le point de contact au Ministère pour la collecte de renseignements et les recherches sur l'opinion publique.